

214C0282
FR0010609206-OP001-AS01

20 février 2014

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

OREGE
(Euronext Paris)

Le 18 février 2014, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société OREGÉ, déposée par Société Générale et Invest Securities¹, agissant pour le compte de la société anonyme de droit Luxembourgeois Eren, cette dernière agissant de concert avec M. Pascal Gendrot, Mme Carine Oger-Gendrot, Mme Lara Van Kempen-Gendrot, M. Raphaël Gendrot, M. Patrice Capeau, M. Michel Lopez, M. George Gonsalves, M. Guy Gendrot, Half Moon Properties Ltd, et Mme Daljit Bomer (cf. Décision & Information 214C0269 du 18 février 2014).

La note d'information de la société Eren (visa n°14-043 du 18 février 2014) et la note en réponse de la société OREGÉ (visa n°14-044 du 18 février 2014) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 21 février au 6 mars 2014 inclus**.

SG Securities (Paris) SAS se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions OREGÉ non détenues par l'initiateur et les membres du concert susvisé.

Nyse Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Seule Société Générale garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.